

Baccalauréat professionnel Gestion Administration – Session 2022

Note du 7 avril 2022 relative à l'organisation générale du baccalauréat professionnel gestion-administration et des épreuves professionnelles en CCF - session 2022

RECTORAT / Bureau des IEN du second degré

Affaire suivie par : Benoît BELDAME IEN-ET

Benoit.beldame@ac-creteil.fr

Assistante : Rafika RAIS

Tél : 01 5702 68 58

Mél : ce.i-en-eget@ac-creteil.fr

Texte adressé aux établissements publics et privés sous contrat d'association de l'académie de Créteil présentant des élèves au baccalauréat professionnel gestion-administration pour la session 2022 et plus particulièrement aux professeurs responsables des évaluations en CCF relatives aux épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel « Gestion – Administration ».

Références :

- Arrêté du 27 décembre 2011 portant création de la spécialité « gestion-administration » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.
- Circulaire nationale d'organisation des épreuves du baccalauréat professionnel gestion-administration du 5 janvier 2022

Annexes :

- Démarche d'évaluation en CCF des sous-épreuves E31, E32 et E33 _BCP GA_session2022
 - GRILLES NATIONALES EPREUVES E31 E32 BCP GA Session 2022
 - GRILLES NATIONALES EPREUVES E33 BCP GA Session 2022
 - GRILLE ACADEMIQUE Suivi-PFMP-BCP_GA session 2022
 - GRILLE ACADEMIQUE DE SYNTHESE E3-BCP-GA session 2022
 - GRILLE ACADEMIQUE-Chef d'œuvre BCP GA-2022
-

Le pilotage de ce diplôme pour la session 2022 est assuré par :

Benoît BELDAME IEN-ET Économie gestion benoit.beldame@ac-creteil.fr et en appui de :

Téjani BENHAMIDA IEN-ET Économie gestion FF tejani.benhamida@ac-creteil.fr

Chérifa BENAMER IEN-ET Économie gestion CM cherifa.benamer@ac-creteil.fr

L'organisation retenue pour cette nouvelle session est une organisation départementale qui s'appuie sur **3 centres de délibération** soit :

- pour le département du 77 le lycée Louis Lumière de Chelles
- pour le département du 93 le lycée Simone Weil de Pantin
- pour le département du 94 le lycée Paul Bert de Maisons-Alfort

Calendrier prévisionnel 2022 :

- Mardi 24 mai 2022 : date butoir de l'évaluation des candidats en CCF
- Mercredi 25 mai 2022 : date butoir de remontée des documents au centre de délibération selon les départements
- Jeudi 2 juin 2022 : commission d'harmonisation virtuelle
- Mercredi 22 juin 2022 : date butoir de saisie des notes de CCF par les établissements selon les modalités fixées par le SIEC
- Lundi 4 juillet 2022 : date du jury de délibération du 1er groupe

1- Extrait du règlement d'examen du BCP GA : Épreuve E3 – Pratiques professionnelles de gestion administrative – Coefficient 10 (Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel)

1-1 Liste des sous-épreuves

- **E31** – Gestion administrative des relations externes = **Pôle 1 Coef 3**
- **E3 E32** - Gestion administrative interne = **Pôle 3 Coef 4**
- **E33** - Gestion administrative des projets = **Pôle 4 Coef 2**
- + **E34** – *Prévention Santé Environnement Coef 1*

Chaque sous-épreuve E31, E32 et E33 est évaluée par une situation d'évaluation. Les évaluateurs sont invités à consulter l'annexe : Démarche d'évaluation en CCF des sous-épreuves E31, E32 et E33.

2-1 Modalités du CCF

L'évaluation se fonde sur l'examen du dossier professionnel du candidat qui comprend obligatoirement :

- l'extrait du passeport professionnel appartenant au pôle de l'unité certificative,
- les comptes rendus d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel, dûment complétés par les tuteurs ou maîtres d'apprentissage, dont le modèle est fourni par la circulaire nationale d'organisation. Le cas échéant, sans que cela soit obligatoire, le dossier peut être complété par tout autre document établi pendant la formation et servant l'évaluation des classes de situations concernées.

Pour chaque sous-épreuve, après examen du dossier professionnel, la commission renseigne les **critères d'évaluation**, complète la grille prévue et propose une note, qui ne doit pas être communiquée au candidat. En cas d'absence d'une classe de situation, l'évaluation a lieu et tient compte du non-respect des exigences de l'épreuve. **L'ensemble des éléments doit renseigner le jury sur le niveau d'acquisition des compétences du candidat (voir en annexe la démarche d'évaluation du CCF). Il doit y avoir cohérence entre les éléments chiffrés d'évaluation et les appréciations des évaluateurs.**

La programmation des situations d'évaluation sur l'ensemble du cycle de formation est laissée à la libre appréciation des commissions d'évaluation. In fine, elles doivent être réalisées les jours précédant l'échéance fixée pour la remontée des propositions de notes au jury final. Les commissions d'évaluation se réunissent **au plus tard le mardi 24 mai 2022.**

La **commission d'évaluation** est composée comme suit :

- du ou des professeurs en charge des enseignements professionnels,
- du professeur de lettres en charge des ateliers rédactionnels.

Pour chaque sous-épreuve, **le dossier professionnel du candidat**, support de l'évaluation, est composé de :

- l'extrait du passeport professionnel correspondant aux classes de situations appartenant au pôle concerné par l'évaluation,

- les comptes rendus d'évaluation des PFMP, dûment complétés par les tuteurs, + éventuellement tout document établi pendant la formation et servant l'évaluation des classes de situations concernées.

2- DOCUMENTS DE SYNTHÈSE À ENVOYER PAR COURRIEL

L'envoi doit être réalisé uniquement sous forme numérique, à chaque centre de délibération et à l'IEN-ET référent aux adresses suivantes :

IEN-ET benoit.beldame@ac-creteil.fr

- 93 : zakia.razani@ac-creteil.fr
Catherine.limier@ac-creteil.fr
- 94 : sophie.stefanka@ac-creteil.fr
Mouloud.aouina@ac-creteil.fr
- 77 : mohamed.bahri@ac-creteil.fr
Sylvie.gomes-felix@ac-creteil.fr

La date limite d'envoi est fixée au **mercredi 25 mai 2022**.

Les dossiers doivent être constitués par les binômes de professeurs qui ont en charge la classe de terminale pour cette année scolaire. Le coordonnateur tertiaire ou le DDFPT se charge de regrouper les documents et réalise l'envoi par mail.

Liste des fichiers à envoyer de façon dématérialisée :

- La grille académique de synthèse des notes des sous-épreuves E31, E32 et E33 (*GRILLE ACADEMIQUE DE SYNTHESE E3-BCP-GA session 2022.xlsx*)
- La grille académique de suivi des PFMP (*GRILLE ACADEMIQUE Suivi-PFMP-BCP_GA session 2022.xlsx*)
- La grille académique chef d'œuvre (*GRILLE ACADEMIQUE-Chef d'œuvre BCP GA-2022.xlsx*)

Nommage des fichiers : Les noms des fichiers doivent comporter l'intitulé du document, la ville du lycée, le nom de l'établissement et de la classe. Exemple : *E3-synthese-GA-lacourneuve_A.Rimbaud_TGA1.xlsx*

3- DOCUMENTS À ADRESSER AU CENTRE DE DÉLIBÉRATION

Les documents suivants doivent être adressés sous format papier au centre de délibération le **mercredi 25 mai 2022** :

- Les grilles d'évaluation des sous-épreuves E31, E32 et E33, regroupées par sous-épreuve, et classées par numéro de matricule, une chemise par classe et par sous épreuve. Attention aux erreurs de recopie sur les bordereaux Cyclades ; **merci de bien vérifier les reports de notes** qui pourront être modifiées après la commission d'harmonisation du 2 juin (ne pas verrouiller les lots),
- Une copie des bordereaux de saisie E31, E32 et E33,
- Le document de synthèse,
- Le tableau de suivi des PFMP (impression papier du fichier Suivi-PFMP-GA.xlsx), signé par le chef d'établissement au regard de chaque élève. Ce document confirme l'exactitude des informations transmises, pour chaque candidat.
- Le cas échéant, une note explicative concernant des situations particulières.

Cas particulier :

En cas de non-conformité à la réglementation des périodes de formation en milieu professionnel des candidats (absence d'attestations, durée insuffisante sans dérogation, type d'activités sans relation avec la nature du diplôme), l'épreuve E3 ne peut donner lieu à notation. La mention NV doit être portée sur le bordereau de notation.

Les demandes de dérogation concernent les candidats qui n'ont pas pu effectuer les 22 semaines réglementaires pour des causes réelles (maladie, hospitalisation, maternité, incarcération ...).

Une commission d'harmonisation virtuelle est organisée le jeudi 2 juin 2022, pour procéder à l'étude de la conformité des pratiques d'évaluation

4- DOCUMENTS À CONSERVER EN ÉTABLISSEMENT MAIS À TENIR À DISPOSITION DE LA COMMISSION D'HARMONISATION ET DU JURY DE DÉLIBÉRATION

Le dossier d'évaluation complet par candidat comprend :

- le dossier professionnel du candidat en version numérique (c'est-à-dire les extraits du passeport professionnel sélectionnés pour chaque sous-épreuve)
- les conventions de PFMP accompagnées des annexes pédagogiques,
- les attestations et comptes rendus de PFMP, ou les certificats de travail (accompagnés de l'attestation des heures de formation)
- les grilles d'évaluation E31, E32, E33, chef d'œuvre
- les demandes de positionnement validées,
- les copies des demandes de dérogation.

5- SAISIE DES NOTES E31, E32 et E33 DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

Les notes doivent être saisies, conformément aux instructions du SIEC, **avant la date butoir fixée au mercredi 22 juin 2022.**

**Pour le recteur et par délégation,
Benoît BELDAME, IEN-ET Économie-gestion**